



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/INF.38
15 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session

São Paulo (Brésil), 13-18 juin 2004

RENSEIGNEMENTS À L'USAGE DES PARTICIPANTS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. Dates et lieu de la Conférence	3
II. Participation à la Conférence.....	3
III. Accréditation et inscription	4
IV. Bureau du protocole	5
V. Locaux de la Conférence et installations et services connexes	6
VI. Centre de médias	7
VII. Centre de travail des ONG	7
VIII. Admission du public aux séances.....	7
IX. Documentation	8
X. Enregistrement et distribution des déclarations.....	8
XI. Programme de la Conférence	8
XII. Ordre du jour de la Conférence	8
XIII. Autres renseignements pratiques.....	8

I. Dates et lieu de la Conférence

1. Dans sa résolution 57/235 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'offre généreuse faite par le Gouvernement et le peuple brésiliens d'accueillir la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI).
2. La Conférence se tiendra du 13 au 18 juin 2004 au Palais des congrès d'Anhembi, à São Paulo (Brésil). La cérémonie inaugurale se déroulera le 14 juin, et la Conférence sera précédée par un certain nombre d'activités et manifestations les 11 et 12 juin. L'adresse du Palais des congrès est la suivante:

Palais des congrès d'Anhembi,
Av. Olavo Fontoura 1209
02012-021 São Paulo, SP
Brésil

II. Participation à la Conférence

3. La Conférence sera ouverte:
 - a) Aux représentants des États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
 - b) Aux observateurs d'organisations qui ont reçu de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices;
 - c) Aux observateurs des organes intergouvernementaux intéressés de l'Organisation des Nations Unies;
 - d) Aux observateurs des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organisations ayant des liens institutionnels avec l'Organisation des Nations Unies;
 - e) Aux observateurs des organisations intergouvernementales admises à participer aux travaux de la CNUCED;
 - f) Aux observateurs des organisations non gouvernementales admises à participer aux travaux de la CNUCED;
 - g) Aux observateurs d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées et de la société civile en général, invités ou désignés par le Secrétaire général de la CNUCED;
 - h) Aux fonctionnaires du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;
 - i) Aux experts en mission pour le compte de l'Organisation des Nations Unies;
 - j) À d'autres personnes invitées par l'Organisation des Nations Unies.

III. Accréditation et inscription

États membres

4. Il est rappelé aux gouvernements des États membres de la CNUCED qu'aux termes de l'article 13 du règlement intérieur de la Conférence, les lettres de créance de leurs représentants doivent émaner soit du chef de l'État ou du chef de gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères.

Tous autres participants (observateurs)

5. Tous les autres participants (observateurs des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organisations ayant des liens institutionnels avec l'ONU; représentants d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations et représentants de la société civile invités par la Conférence) devront présenter une lettre de créance dûment signée par le chef de leurs organisations respectives.

Inscriptions

6. Pour accélérer l'inscription des participants et la délivrance de plaquettes d'identité munies d'une photographie, il convient d'envoyer au secrétariat à l'adresse ci-dessous, le plus tôt possible mais en tout cas **avant le 28 mai 2004**, la lettre de créance des représentants, accompagnée, pour chaque participant, d'un formulaire d'inscription et de deux photographies récentes de format passeport (portant, au verso, le nom de l'intéressé clairement écrit en lettres d'imprimerie). Le formulaire d'inscription peut être téléchargé à partir du site Web de la onzième session de la Conférence (www.unctadxi.org). Il serait aussi extrêmement utile, pour faciliter les inscriptions, d'envoyer à l'avance au secrétariat, par télécopie, des copies de la lettre de créance et des formulaires d'inscription mentionnés ci-dessus.

CNUCED XI: Accréditation et inscription

Bureau E-8103
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Télécopieur: +41(0)22 917 0056
Adresse électronique: register@unctad.org

Après le 28 mai 2004, prière d'adresser les communications à l'adresse suivante:

CNUCED XI: Accréditation et inscription

Palácio de Convenções do Anhembi
Av. Olavo Fontoura 1209
02012-021 – São Paulo – SP
Brésil
Adresse électronique: register@unctad.org

7. L'accréditation auprès des conférences des Nations Unies est gratuite. Les participants qui présenteront directement au Palais des congrès leur demande d'accréditation devront remplir un formulaire et présenter une lettre de créance portant la signature originale et le timbre de l'organisation qu'ils représentent.

8. Tous ceux qui en auront fait la demande par correspondance se verront remettre une plaquette d'identité portant leur photographie au Bureau d'inscription situé dans le Pavillon des expositions, sur présentation d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité professionnelle, etc.) et d'une copie de la lettre de créance officielle.

Médias

9. Les représentants des médias peuvent obtenir des formulaires d'accréditation et divers renseignements auprès du Département de l'information de l'ONU (www.un.org/media/accréditation), ou sur le site Web de la onzième session de la Conférence (www.unctadxi.org). La demande d'accréditation doit être accompagnée d'un ordre de mission établi sur papier à en-tête officiel et portant la signature originale du rédacteur en chef ou de son équivalent. Cette lettre sera d'abord envoyée par télécopie, et l'original sera envoyé aussitôt que possible, mais en tous cas **avant le 28 mai 2004**, à l'adresse suivante:

UNCTAD XI: Media Accreditation and Liaison Unit

Department of Public Information (DPI)
United Nations – Room S-250
New York, N.Y. 10017
États-Unis d'Amérique
Télécopieur: (+1 212) 963 46 42

10. Les plaquettes d'identité munies d'une photographie seront délivrées au Bureau d'inscription situé dans le Pavillon des expositions, sur présentation de deux documents d'identité (passeport, carte officielle nationale de presse, carte d'identité professionnelle, etc.) ainsi que d'une copie de l'ordre de mission.

Lieu et heures d'inscription sur place

11. L'inscription de tous les représentants à la onzième session de la Conférence (délégués, représentants d'organisations internationales, d'ONG, de médias, etc.) aura lieu tous les jours au **Palais des congrès d'Anhembi, Pavillon des expositions, São Paulo (Brésil)**, aux heures suivantes:

du 7 au 9 juin 2004
du 10 au 18 juin 2004

de 11 heures à 18 heures
de 8 heures à 19 heures

IV. Bureau du protocole

12. Le Bureau du protocole de la onzième session de la Conférence sera installé au Palais des congrès d'Anhembi à partir du 11 juin 2004.

13. Les dates d'arrivée et de départ et le numéro de vol des *chefs d'État ou de gouvernement et des chefs de délégation*, ainsi que le nom des personnes les accompagnant, doivent être communiqués directement au Service du protocole de l'Organisation des Nations Unies à Genève et au Service du protocole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement brésilien. Ces renseignements doivent parvenir **avant le 7 juin 2004** à:

CNUCED XI: Comité national (Protocole)

Ministère des affaires étrangères
Esplanada dos Ministérios – Palácio Itamaraty
70170-900 Brasilia – DF
Brésil
Téléphone: (+55 61) 411-6581/6934
Télécopieur: (+55 61) 323 4730
Adresse électronique: unctad@mre.gov.br

CNUCED XI: Bureau du protocole de la CNUCED

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Téléphone: (+41 22) 917 5958
Télécopieur: (+41 22) 917 0043
Adresse électronique: mary.chehab@unctad.org

Après le 11 juin, les communications seront envoyées à l'adresse suivante:

CNUCED XI: Bureau du protocole

Palais des congrès d'Anhembi
Av. Olavo Fontoura, 1209
Parque Anhembi
02012-021 – São Paulo – SP
Brésil

V. Locaux de la Conférence et installations et services connexes

14. Au Palais des congrès d'Anhembi, les locaux de la Conférence comprennent la Salle des assemblées, une grande salle de réunion, deux salles de réunion de taille moyenne, deux salles de réunion dans lesquelles les sièges sont disposés en rangées ainsi qu'une salle de conférence de presse, toutes équipées des installations nécessaires pour assurer l'interprétation simultanée. Le Palais des congrès comprend aussi cinq petites salles de réunion (pour réunions de comité). Toutes les réunions officielles se tiendront au Palais des congrès d'Anhembi.

15. Dans la Salle des assemblées, il sera possible d'allouer six sièges à chaque État membre, dont deux au pupitre et quatre placés immédiatement derrière. Les représentants des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales désignées ainsi que d'autres organisations ayant le statut d'observateur disposeront d'un siège au pupitre et de deux sièges immédiatement derrière. La galerie recevra les représentants de la presse, et des sièges supplémentaires y seront disponibles.

16. Dans la grande salle de réunion, chaque État membre disposera de deux sièges au pupitre et de deux sièges placés immédiatement derrière. Des sièges seront également alloués aux représentants des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales.
17. Dans les limites des installations et des services disponibles, tout sera mis en œuvre pour que les groupes régionaux et les autres délégations qui le souhaiteraient puissent tenir des réunions informelles. Les demandes concernant ces réunions seront adressées au Bureau de liaison avec les groupes situés dans le Palais des congrès d'Anhembi.
18. En séance officielle, l'interprétation simultanée des débats sera assurée en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe, ainsi qu'en portugais à la demande du gouvernement hôte.
19. Tout représentant peut, conformément à l'article 71 du Règlement intérieur de la Conférence, prendre la parole dans une langue autre que les sept langues susmentionnées. Dans ce cas, il fera lui-même le nécessaire pour que son intervention soit interprétée – et en fournira la traduction écrite – dans l'une des six langues officielles.
20. Pour aider les interprètes, les délégations pourraient fournir à l'avance aux préposés aux salles de conférence des exemplaires des déclarations devant être prononcées en séance plénière.
21. D'autres installations et services seront disponibles à titre onéreux: services bancaires, un bureau de poste, télécommunications, services de restauration et une agence de voyage. Il y aura aussi un cybercafé dans le Salon des délégués (Salle de l'amitié) à l'usage des délégations, dans le Centre de médias à l'usage des représentants des médias, et dans le Centre de travail des ONG à l'usage des ONG.

VI. Centre de médias

22. Les installations de médias, réservées exclusivement à l'usage des représentants de médias accrédités, comprennent un Centre de médias situé dans le Pavillon des expositions du Palais des congrès d'Anhembi. Ce centre sera équipé de plusieurs ordinateurs personnels et des prises de courant appropriées et connexions à l'Internet nécessaires, ainsi que de machines à écrire, téléphones, télécopieurs, d'un récepteur de télévision en circuit fermé et d'un service de documentation de presse. Il y aura aussi un cybercafé à l'usage exclusif des médias.

VII. Centre de travail des ONG

23. Les installations mises exclusivement à la disposition des ONG accréditées se trouveront dans un Centre de travail des ONG situé dans le Pavillon des expositions, au Palais des congrès d'Anhembi. Ce centre sera équipé des prises de courant appropriées et des connexions à l'Internet nécessaires, ainsi que de machines à écrire, téléphones, télécopieurs et d'un récepteur de télévision en circuit fermé. Il y aura également un cybercafé à l'usage exclusif des ONG.

VIII. Admission du public aux séances

24. Les débats thématiques interactifs et les séances consacrées au débat général seront ouverts au public, sauf décision contraire. Des sièges seront réservés à la presse/aux médias et au public dans des parties déterminées des salles de réunion.

IX. Documentation

25. La documentation de la Conférence, qui sera distribuée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, comprend:

- *Les documents établis avant la session*, qui seront distribués avant l'ouverture de la Conférence. Toutes les délégations doivent apporter leurs exemplaires avec elles car, la Conférence se tenant hors siège, elles ne pourront se procurer sur place que cinq jeux complets au maximum de ces documents, dans la langue de leur choix. Elles ne pourront en obtenir d'autres exemplaires que dans la mesure des possibilités. Les délégations trouveront aussi, dans chaque salle de conférence, un nombre limité d'exemplaires des documents portant sur le point de l'ordre du jour à l'étude.
- *Les documents de session*, qui, conformément aux instructions reçues des délégations, seront distribués dans le casier de chaque délégation au Comptoir de la distribution des documents dans les quantité et langue demandées.

X. Enregistrement et distribution des déclarations

26. Les débats en séances thématiques interactives seront diffusés en direct sur l'Internet et enregistrés pour être affichés par la suite sur le site Web (www.un.org/webcast/unctadxi). Les déclarations faites pendant le débat général seront diffusées sur l'Internet. Les textes des déclarations communiqués au secrétariat seront reproduits et distribués pendant la Conférence dans la langue dans laquelle ils auront été reçus. Ces textes seront également téléchargés sur le site Web, et devront donc être communiqués aussi au secrétariat sous forme électronique, de préférence sous Word. Le secrétariat ne pourra pas assurer la dactylographie ou la traduction de ces déclarations.

XI. Programme de la Conférence

27. Le programme détaillé de la Conférence sera publié dans un document distinct. Un *Journal* quotidien, qui informera les participants de l'ensemble des activités et réunions organisées, sera publié pendant la Conférence. Il pourra être consulté sur le site Web, de même que sur le récepteur de télévision en circuit fermé au Palais des congrès.

XII. Ordre du jour de la Conférence

28. L'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence est publié sous la cote TD/391.

XIII. Autres renseignements pratiques

29. Tous renseignements en matière de visa, santé et vaccins, climat et vêtements, etc., pourront être obtenus sur le site Web CNUCED XI du pays hôte, auquel on pourra accéder par un lien sur le site Web de la CNUCED.
